

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 avril 2019

COMMUNIQUÉ

AVIS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Nomination du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable à la nomination d'Érick Roser en qualité de vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis le transfert de l'enseignement du second degré en 2012, l'État et la Nouvelle-Calédonie exercent leurs compétences respectives au sein d'un service unique, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements. Ce service est dirigé par un vice-recteur, nommé par décret du président de la République après avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le vice-recteur est également nommé directeur général des enseignements par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Pour la deuxième fois, un représentant de la Nouvelle-Calédonie, en l'occurrence cette année Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement, a fait partie du comité d'audition des candidats au poste de vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie. Il s'est réuni le 29 mars 2019 pour auditionner les six candidats. À noter, qu'aucun candidat calédonien n'a postulé à la fonction.

Les membres du comité ont proposé à l'unanimité de retenir la candidature d'Érick Roser.

Le parcours d'Érick Roser

Agrégé de mathématiques, Erick Roser a enseigné de 1982 à 1998. Il devient ensuite inspecteur pédagogique régional adjoint de mathématiques à l'académie de Poitiers (de 1999 à 2004), puis inspecteur d'académie adjoint du Val d'Oise (de 2005 à 2007), avant d'être nommé inspecteur général de l'Éducation nationale fin 2007. Il a occupé les fonctions de doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale entre 2010 et 2012.

Sa carrière est par ailleurs marquée par deux passages en cabinet du ministère de l'Éducation nationale : auprès de François Fillon, en tant que conseiller technique chargé du second degré, de la vie scolaire, de la sécurité et du fonctionnement des établissements (2004 et 2005) et de Luc Chatel, comme conseiller des affaires pédagogiques, puis chargé des affaires pédagogiques, des relations sociales, de l'enseignement privé et de la laïcité (2009 et 2010).

* * *